



Ploemeur, le lundi 4 mars 2014

<Elections municipales des 23 et 30 mars 2014 - Réponses à l'AEP du Fort-Bloqué>

Madame, Monsieur,

Vous m'avez adressé votre lettre et je vous en remercie.

Comme vous le savez, je suis habitant du Fort-Bloqué comme deux autres colistiers de la liste « Pour Ploemeur, Osons l'Avenir ! ». Aussi c'est un plaisir inégalé que je réponds à votre questionnaire.

Vous connaissez ma passion pour le quartier dans lequel j'ai grandi, vous trouverez ci-dessous l'ensemble des réponses à vos questions.

Comment envisagez-vous la concertation avec les associations et les résidents du village : rencontres périodiques, permanence d'élus ou autre modalité ?

Nous proposons une nouvelle gouvernance à Ploemeur avec des mesures concrètes pour créer une vraie proximité entre l'élu et le citoyen comme la ligne « monsieur le Maire », l'opération « un trimestre, un quartier » et des réunions de bilan de mandat. Il faut maintenir les réunions de quartier elles doivent être le creuset d'une véritable démocratie participative et non une concertation « de façade » comme celles pratiquées actuellement. Les réunions de quartiers seront donc naturellement maintenues, mais dans le cadre de notre opération « un trimestre, un quartier » permettant de travailler bien plus en profondeur sur leurs problématiques.

Quelle sera votre politique pour le maintien de l'école René-Guy Cadou ?

Comme vous le savez, une école et son nombre de classe dépend directement des enfants y étant scolarisés. La population sur le littoral Ploemeurois vieillit et c'est une conséquence des choix d'aménagement du territoire et de la politique du logement de la municipalité socialiste. En effet, par sa pression foncière elle a fait grimper le prix de l'immobilier et a créé une vraie rareté du logement. Il faut permettre aux jeunes couples l'accès au logement sur Ploemeur, c'est un de nos axes de priorité. L'école René-Guy Cadou doit absolument attirer les enfants des quartiers voire des villes environnantes, car le maintien de l'école dépend directement du nombre d'élèves.

Le maintien de l'école René-Guy Cadou est notre priorité pour le Fort-Bloqué.

Twitter/Facebook : **Ploemeur2014** www.ploemeur2014.fr

Permanence **14 place de l'Eglise** 56270 PLOEMEUR

Contact : **ronan.loas@gmail.com**



RONAN LOAS
LA FORCE DE L'UNION



Quelles mesures prendrez-vous pour que les habitants du Fort-Bloqué puissent bénéficier d'un certain nombre de services indispensables et ainsi limiter les déplacements : maison médicale temporaire ou permanente, DAB (Distributeur Automatique de Billets) ?

Vous nous interrogez ensuite sur les services que vous souhaitez voir s'implanter sur le Fort-Bloqué tels qu'une maison médicale et un DAB.

Des médecins de Ploemeur résident au Fort-Bloqué. S'ils n'ont pas souhaité s'installer dans le quartier où ils habitent c'est probablement que la démographie ne s'y prête pas. Nous proposons l'organisation de navette de minibus municipaux entre les quartiers peu desservis par la CTRL vers le centre ville. Ce service sera proposé les jours de marché (mercredi matin et dimanche matin).

L'installation d'un Distributeur Automatique de Billets (DAB) répondra au besoin des habitants du Fort-Bloqué. C'est tout à fait réalisable, mais pour cela il faut se mettre en relation avec les différents établissements bancaires. Si aucun DAB n'a été installé dans le secteur du Fort-Bloqué, c'est probablement que leurs exigences de rentabilité ne doivent pas être atteintes (nombre, récurrence et montants des retraits). Elu j'agirai directement auprès des établissements bancaires afin de bien leur signifier que même si au Fort-Bloqué l'installation d'un DAB est peu rentable, leur rentabilité est compensée par ceux implantés dans d'autres zones de Ploemeur.

Que comptez-vous faire ou demander pour protéger de façon pérenne le littoral et en particulier le talus du Fort et la plage.

Il faut protéger et consolider les cheminements des piétons. Nous lancerons une étude globale au niveau supra-communal (Région, Etat...) pour une solution pérenne, écologique, au financement supporté par la collectivité élargie. Il a été envisagé il y a quelques années l'implantation en mer de brises lames immergés, mais leur coût comme leur impact sur l'environnement marin pose question.

Quelle est votre position sur le rejet des boues de dragage des ports de Lorient : « clapage » en mer ou traitement à terre ?

Concernant les rejets en mer des boues de dragage, je vous ferai la même réponse que celle formulée lors des élections cantonales de mars 2011 car mon avis n'a pas changé.

Nous avons étudié plusieurs projets particulièrement pertinents et rencontrés des acteurs du secteur (industries, pôles de recherche, groupement de sociétés dites de développement durable). Outre leur incinération pouvant se substituer au clapage des boues, mais présentant autant voir plus de risques, nous avons opté pour la solution adoptée par les pays nordiques.

La meilleure solution à nos yeux est l'intégration de ces boues dans les matériaux de construction comme le font déjà les pays nordiques. Cette solution doit malgré tout être intégrée dans une logique de développement durable via l'utilisation de technologies ayant déjà fait leurs preuves en Europe.

Twitter/Facebook : **Ploemeur2014** www.ploemeur2014.fr

Permanence **14 place de l'Eglise** 56270 PLOEMEUR

Contact : **ronan.loas@gmail.com**



RONAN LOAS
LA FORCE DE L'UNION



Cela nécessite le respect des étapes suivantes : 1. Un dragage régulier des ports évitant l'accumulation des polluants et des métaux lourds ; 2. Une adaptation des zones de carénage afin de récupérer les déchets produits par ce traitement des coques de bateaux. Nous sommes « étonnés » que le slipway de Lorient n'a d'ailleurs pas fait l'objet de prélèvement alors qu'il s'agit de la zone la plus polluée ; 3. Une Electro-coagulation et une Electro-Extraction (également appelée Electrowinning dans l'industrie) afin de récupérer les métaux lourds ; 4. Qui peut être complétée par une Electro-Remédiation comme le font les Pays-Bas (depuis 1985) 5. Une Intégration dans des matériaux de construction (type ciments) ; 6. Et enfin une phyto-Remédiation des éléments les moins polluants n'ayant pu être intégrés dans les matériaux de construction (il s'agit de l'utilisation de plantes capables de stocker dans leurs tissus une quantité élevée, voir très élevée, d'un ou de plusieurs éléments quelle que soit la concentration de cet élément dans le sol) dont le coût est de 100 à 10.000 fois moins cher que les traitements traditionnels (coût variant en fonction de la nature des éléments à intégrer à un process de phyto-remédiation).

Une intégration dans une vraie logique de développement durable sera créatrice d'emploi et de préservation durable de notre environnement. Il est urgent de stopper la vision « court-termiste » et non-innovante de certains décideurs locaux dont le maire socialiste.

Que comptez-vous faire pour rendre le front de mer plus attrayant, et d'une façon générale tout le cordon littoral ?

La baisse de notre population et de l'emploi a réduit nos marges de manœuvres. Il faut désenclaver Ploemeur, accroître notre attractivité touristique et en particulier celle du centre-ville. Nous mettrons en place des navettes de minibus municipaux des zones excentrées vers le centre ville pour faciliter le déplacement des personnes sans véhicule les jours de marché.

Nous avons annoncé l'organisation d'un « Plan Tourisme » car le manque de vision du sur la commune depuis 20 ans a freiné l'installation de nombreux commerces ou entamé la pérennité de leurs installations.

Artisans, agriculteurs, entrepreneurs, spécialistes des projets de recherche et d'innovation, notre liste a les compétences. Un «Comité d'Expansion Economique» sera créé et nommera des managers de zone d'activité. Le CEE simplifiera l'accueil des créateurs d'emplois et des porteurs de projet grâce à un «Guichet Entreprise Unique» à la mairie.

Twitter/Facebook : **Ploemeur2014** www.ploemeur2014.fr

Permanence **14 place de l'Eglise** 56270 PLOEMEUR

Contact : **ronan.loas@gmail.com**



RONAN LOAS
LA FORCE DE L'UNION



Quelle est votre position sur l'implantation d'antennes relais sur le territoire et en particulier imposerez-vous une réunion d'information (par l'opérateur) avant toute installation ?

J'étais présent aux débats sur les antennes relais de téléphonie, où je n'ai pas vu les autres candidats à l'élection municipale de ma sensibilité. Les habitants du Fort-Bloqué ont le droit à la même qualité de service de téléphonie mobile que les autres habitants de Ploemeur. La mairie doit néanmoins veiller au respect de la législation en la matière, et doit immédiatement régler tous les problèmes de téléphonie mobile sur la commune.

J'espère avoir répondu à vos questions, et me tiens à votre entière disposition pour tout complément d'information. Je vous propose une rencontre à mon local de campagne du 14, place de l'Eglise à Ploemeur durant lequel nous pourrions échanger.

Bien amicalement,

Ronan LOAS

Twitter/Facebook : **Ploemeur2014** www.ploemeur2014.fr

Permanence **14 place de l'Eglise** 56270 PLOEMEUR

Contact : **ronan.loas@gmail.com**